



Parent séparé mais pas passé au tribunal

Par **melie1218**, le **08/03/2016 à 14:22**

Bonjour, rnrnJe vous expliqués ma situation. Actuellement séparé du papa de ma fille depuis 2 ans nous ne somme pas passé au tribunal nous avons un commun accord au début. Ma fille est scolarisé au domicile de son père et il a continué sans mon accord en septembre, elle va rentre en école primaire et je voudrais inscrire ma fille dans la ville où j'habite. Est-ce possible sans l'accord du papa (comme lui l'a fait ? Est-ce que des mamans sont dans ma situation ? Je suis complètement perdue, je suis la scolarité de ma fille comme je peux étant donné que je ne suis pas dans la même ville et je vois très peu mon enfant.rnrnMerci de vos réponses.

Par **cocotte1003**, le **08/03/2016 à 16:32**

Bonjour, apparemment le papa et votre fille vivent ensemble dans une autre ville que ou et cela sans jugement. Vous avez donc les mêmes droits sur votre fille et il faut l'accord des deux parents. En cas de désaccord il faut saisir le jaf du lieu de résidence de l'enfant pour que le juge prenne une décision en fonction de vos demandes. Attention il va falloir statuer sur la résidence de l'enfant, la pension, les visites..., cordialement

Par **melie1218**, le **08/03/2016 à 16:34**

D'accord merci je suis de votre avis mais si lui a pu inscrire notre fille sans mon accord pourquoi moi je devrais avoir son accord?

Par **cocotte1003**, le **08/03/2016** à **18:33**

Parce qu'il va falloir un certificat de radiation de l'école actuelle pour l'inscrire dans une autre école, cordialement